



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

MODE D'EMPLOI — On conserve les faits cliniques et on change l'exploitant, le site ou le statut du professionnel. Les étudiants doivent annoncer ce qui change juridiquement et ce qui ne change pas.

01 · Refus au bloc

Faits déclencheurs	Bloc régional réalisé ; panique à la préoxygénation ; retrait du consentement.
Variable institutionnelle	eHnv / HIB / HRC
Compétences visées	Consentement, traçabilité, responsabilité, organisation.
Piège à sanctionner	Confondre désorganisation du programme et droit de poursuivre le soin.
Déclinaison INFERNO	Ajouter une anesthésie déjà commencée et demander si les coûts engagés changent le droit de refus.

02 · Infection postopératoire

Faits déclencheurs	Infection après chirurgie ; le patient réclame réparation.
Variable institutionnelle	Privé RIP vs établissement public
Compétences visées	Exploitant, régime de responsabilité, conditions de l'action, partie défenderesse.
Piège à sanctionner	Partir directement sur art. 398 CO ou art. 41 CO.
Déclinaison INFERNO	Ajouter un dommage causé par un agent d'une personne privée chargée d'une tâche publique.



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

03 · Chirurgien externe

Faits déclencheurs	Un praticien non salarié opère dans les locaux de l'hôpital ; complication.
Variable institutionnelle	Même hôpital, statut du médecin variable
Compétences visées	Relations patient–médecin–hôpital ; contrats ; auxiliaires ; responsabilité propre.
Piège à sanctionner	Supposer que « dans l'hôpital » = « employé de l'hôpital ».
Déclinaison INFERNO	Ajouter une convention de mise à disposition imprécise et une attestation RC du cabinet.

04 · Dossier du patient décédé

Faits déclencheurs	Un proche réclame le dossier complet après le décès.
Variable institutionnelle	Privé / public / intercantonal
Compétences visées	Secret, accès post mortem, données, autorités et règles spéciales.
Piège à sanctionner	Utiliser seulement la loi sur la protection des données sans analyser le secret professionnel.
Déclinaison INFERNO	Demander quel droit s'applique si le dossier contient des informations concernant des tiers.



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

05 · Police au téléphone

Faits déclencheurs	La police demande immédiatement des informations sur un patient admis aux urgences.
Variable institutionnelle	Privé RIP vs établissement public
Compétences visées	Secret professionnel, base légale, levée du secret, urgence, traçabilité.
Piège à sanctionner	Croire que le statut public de l'hôpital autorise la transmission à une autre autorité.
Déclinaison INFERNO	Ajouter une demande du ministère public avec menace de séquestre.

06 · Mineure et confidentialité

Faits déclencheurs	Une adolescente discernante consulte ; ses parents exigent les informations.
Variable institutionnelle	Deux établissements de statuts différents
Compétences visées	Discernement, consentement, secret, représentation, droit cantonal/fédéral.
Piège à sanctionner	Faire dépendre le secret envers les parents de la forme juridique de l'hôpital.
Déclinaison INFERNO	Ajouter un conflit parental et un représentant thérapeutique désigné.



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

07 · Départ contre avis médical

Faits déclencheurs	Patient capable de discernement veut quitter malgré un risque sérieux.
Variable institutionnelle	Privé / public
Compétences visées	Autonomie, information sur les risques, documentation, devoir de sécurité.
Piège à sanctionner	Transformer le devoir de protection en pouvoir de retenir sans base légale.
Déclinaison INFERNO	Ajouter une capacité de discernement fluctuante et une mesure de protection.

08 · Patient agressif

Faits déclencheurs	Menaces envers le personnel ; l'hôpital veut interrompre la prise en charge non urgente.
Variable institutionnelle	Privé RIP vs public
Compétences visées	Sécurité, devoir de soins, égalité/non-discrimination, limites de la relation thérapeutique.
Piège à sanctionner	Croire qu'un hôpital public ne peut jamais poser de conditions ou qu'un privé peut refuser sans limite.
Déclinaison INFERNO	Ajouter une urgence vitale après une exclusion antérieure pour violences.



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

09 · Données sensibles

Faits déclencheurs	Une patiente demande un niveau de confidentialité renforcé car un proche travaille dans l'hôpital.
Variable institutionnelle	eHnv vs HRC Monthey/Rennaz
Compétences visées	Protection des données, secret, accès internes, droit du siège/site, règles spéciales.
Piège à sanctionner	Appliquer automatiquement la loi du lieu du site à toute question de données.
Déclinaison INFERNO	Comparer HRC Monthey : droits des patients vs protection des données, avec la règle spéciale du siège.

10 · Rendez-vous manqué

Faits déclencheurs	Consultation ambulatoire non honorée ; facture contestée faute de SMS de rappel.
Variable institutionnelle	Privé RIP vs public
Compétences visées	Base de la facturation, information préalable, règlement/tarif, preuve.
Piège à sanctionner	Croire que le droit au soin interdit toute facturation d'une absence.
Déclinaison INFERNO	Faire varier l'existence d'un règlement tarifaire accepté et la preuve du rendez-vous.



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

11 · Même HIB, autre site

Faits déclencheurs	Même événement à Payerne puis à Estavayer.
Variable institutionnelle	HIB Vaud–Fribourg
Compétences visées	Principe du droit du lieu du site ; règles spéciales de la Convention ; responsabilité.
Piège à sanctionner	Appliquer Fribourg à la RC d'Estavayer sans lire l'art. 24 de la Convention.
Déclinaison INFERNO	Demander quelles matières suivent le site et lesquelles sont uniformisées par la Convention.

12 · Même HRC, autre matière

Faits déclencheurs	Même patient à Monthey : une question de soins puis une question de protection des données.
Variable institutionnelle	HRC Vaud–Valais
Compétences visées	Séparer matière par matière : droit du site, convention, règlement, siège.
Piège à sanctionner	Chercher un seul « droit applicable à l'HRC » pour toutes les questions.
Déclinaison INFERNO	Faire rédiger un tableau matière → règle de conflit → norme spéciale → autorité compétente.



Matrice – « Même patient, autre hôpital » : 12 cas pour faire qualifier avant d'appliquer

Banque de scénarios JurisMedX · déclinaisons privé / public / intercantonal

Grille commune à imposer pour chaque cas

- Qui exploite le lieu de soins ?
- Quelle est sa forme juridique et quelle source le prouve ?
- Quelle activité ou tâche est litigieuse ?
- Existe-t-il une loi, convention ou règle spéciale ?
- Quel droit gouverne cette matière précise ?
- Qui est la partie responsable ou l'autorité compétente ?
- Quelles sont les conditions matérielles de la prétention ?
- Quels éléments doivent être prouvés et tracés ?
- Quel résultat changerait si le même fait se produisait dans l'autre établissement ?
- Quelle hypothèse de départ avez-vous dû abandonner après vérification ?

Barème transversal suggéré / 20

Critère	Points	Ce qui est attendu
Identification et sources	4	Exploitant correctement identifié ; sources officielles prioritaires.
Qualification privé/public/intercantonal	4	Pas de confusion entre forme, mission d'intérêt public et tâche publique.
Recherche de la règle spéciale	4	Convention, règlement, loi spéciale et articulation des normes.
Application au problème de santé	5	Consentement, secret, RC, données, preuve, etc., sans récitation hors sujet.
Comparaison et esprit critique	3	Explique ce qui change et ce qui reste identique entre les variantes.

Sources institutionnelles à faire utiliser

- Zefix et registre du commerce pour l'identification de l'entité.
- Base législative du canton concerné et actes intercantonaux.

Statuts ou acte fondateur de l'établissement.

- Site institutionnel, utile pour l'orientation mais à confronter aux textes officiels.
- Jurisprudence pertinente pour la qualification de la tâche et du régime de responsabilité.
- Version de la norme applicable au jour des faits : toujours contrôler la date.